



SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Les agents des services techniques vont procéder au relevé des compteurs d'eau entre fin juillet et début août. Pour leur faciliter l'accès au compteur, pensez à en nettoyer les abords. En cas d'absence un carton de relevé sera déposé dans votre boîte aux lettres. Vous pourrez soit le renvoyer avec les indices relevés par vos soins, soit prendre rendez-vous pour le nouveau passage d'un agent municipal.

Le règlement du service de l'eau et de l'assainissement a été adopté par délibération du conseil municipal en date du 22 mai 2015. Il sera déposé dans votre boîte aux lettres lors du relevé des compteurs. Vous pouvez également le télécharger à partir du site internet de la commune : www.iledebatz.com.

Une étude est actuellement en cours pour définir les possibilités technico-économiques du raccordement au réseau d'assainissement collectif des quartiers non encore desservis, le Roch et Pors Melloc. Elle concerne également l'évolution de la station afin d'améliorer la qualité des rejets dans le milieu naturel. Les conclusions de cette étude devraient être présentées en fin d'année au conseil municipal.



DANS CE NUMÉRO

- ❖ Service de l'Eau et de l'Assainissement
- ❖ Projets et réalisations
- ❖ Les grandes marées de retour
- ❖ Site internet
- ❖ La Chapelle Sainte-Anne
- ❖ État civil
- ❖ Informations pratiques



RÉDACTION

Commission Communication
Mairie de l'ÎLE DE BATZ Pors Kernoc
29253 ÎLE DE BATZ

PROJETS ET RÉALISATIONS

AIRE DE JEUX

L'aire de jeux pour les enfants de 2 à 12 ans va être opérationnelle fin juillet. Aménagée dans le jardin de Ti Enez Vaz, en plein centre bourg elle offre, en plus d'un cadre agréable pour tous, l'assurance de la sécurité pour les plus petits et de la propreté du site, notamment vis à vis des chiens divagants. Une structure multi-activités et



deux jeux à ressort seront installés. Le choix s'est porté sur des matériaux très résistants et des couleurs joyeuses.

LE PHARE

Le projet de restauration et de valorisation du phare est lancé. Les Phares et Balises ont donné leur accord de principe. Plusieurs rencontres ont déjà eu lieu, pour étudier sur le site l'ampleur des travaux de restauration et les différentes possibilités techniques. Le dossier de candidature à l'appel à projet de la région Bretagne pour la valorisation du patrimoine maritime a été déposé.



Le projet consiste à restaurer les salles du premier étage pour les ouvrir à la visite en y intégrant une muséographie sur l'île et son patrimoine. Les huit salles, d'une surface totale d'une centaine de mètres carrés ont

peu été modifiées depuis la construction de l'édifice en 1836. Pour le montage de ce dossier particulièrement complexe, nous bénéficions de l'accompagnement technique et de l'aide précieuse de l'Association des Iles du Ponant.



La commission de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne vient de donner un avis favorable au classement du phare de l'Île de Batz au titre des Monuments Historiques. La commission nationale du Ministère de la Culture devrait statuer d'ici la fin de l'année.

AIRE D'HIVERNAGE DES BATEAUX AU VIL

Une surface a été aménagée sur la partie communale du quai du Vil pour l'hivernage des canots avec ou sans remorque. À partir du mois de septembre, le stockage des canots en dehors des espaces réservés à cet usage sera interdit sur tout le quai du Vil. Les personnes intéressées par un emplacement à l'année sur l'aire d'hivernage peuvent se faire connaître auprès du secrétariat de la mairie. Le site sera équipé d'un point d'eau et d'un coffret électrique pour permettre de menus travaux.



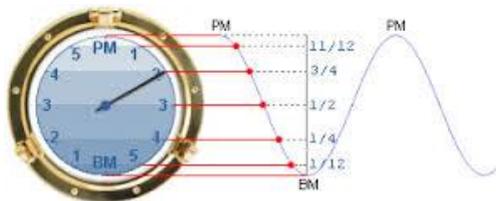
Le loyer annuel a été fixé par le conseil municipal à 100,00 €.

Le Département du Finistère doit reprendre la gestion du port et de ses ouvrages à compter du 15 octobre prochain.

ÉCLAIRAGE PUBLIC ET RENFORCEMENT RÉSEAU ÉLECTRIQUE

Dès cet automne, une partie des lanternes d'éclairage public du centre bourg va être remplacée par des équipements basse consommation à LED. Un nouvel éclairage de nuance blanche qui va nous permettre de faire des économies importantes sur ce poste de dépenses. Ces travaux font l'objet d'une première tranche et devraient se poursuivre les années à venir. Les transformateurs des quartiers du Roc'Higou et du Roc'h vont être remplacés cet automne. Lors de ces travaux, les abonnés concernés par les coupures électriques seront directement informés par leur fournisseur en énergie.

LES GRANDES MARÉES DE RETOUR



Après celles du printemps, les grandes marées reviennent avec l'équinoxe d'automne.

Date	Pleines Mers					
	Matin	Haut.	Coef.	Soir	Haut.	Coef.
02/08	08 13	9,00	105	20 31	9,35	106
31/08	07 56	9,35	113	20 14	9,70	114
29/09	07 35	9,55	117	19 55	9,80	117

Promeneurs et pêcheurs, protégeons ensemble notre environnement. Les estrans sont des endroits généreux où la nature est originale et variée. Pourtant, ils risquent de se dégrader, sous l'effet de la pression humaine, qui est de plus en plus forte. Préservons cette richesse exceptionnelle en adoptant quelques comportements simples:

- **Respecter la réglementation sur la taille des prises et les périodes autorisées**

- **Respecter le milieu en laissant les pierres de l'estran dans le bon sens, sans labourer le sable**
- **Limitier sa pêche à ce que l'on consommera réellement, et laisser le reste en place**
- **Pour votre sécurité, faites attention à la marée montante, au brouillard et aux coups de soleil !**

SITE INTERNET: WWW.ILEDEBATZ.COM



La nouvelle version du site Internet de l'Ile de Batz est en ligne depuis début juin. Elle est désormais facilement visualisable sur les supports mobiles, tablettes et smartphones. La ligne graphique du site est maintenant dans un dégradé de bleu. La page d'accueil indique de manière simple les informations importantes, le calendrier des événements, la météo et les horaires des marées. De nouvelles rubriques ont été ajoutées. La page Facebook, en lien avec le site de l'Ile de Batz donne les informations de la vie insulaire. Deux découvertes à faire...

LA CHAPELLE SAINTE-ANNE

Haut lieu de l'histoire de notre île, la chapelle Sainte-Anne doit être fermée au public sur recommandation de l'Architecte des Bâtiments de France. Les ruines de l'ancienne église, construite à la fin du Xe siècle, présentent en effet de plus en plus de risques de chutes de pierres dans la partie Est de l'édifice.



Le pignon, bien qu'incliné depuis de nombreuses années donne lui aussi quelques signes d'inquiétude. C'est le constat fait par les experts mandatés. Un arrêté vient d'être pris pour interdire l'accès au site. Des ganivelles, (clôture en châtaigner) sont mises en place pour la sécurité des visiteurs. Dans les semaines à venir, le pignon sera placé sous surveillance régulière avant la mise en œuvre d'un programme de restauration visant à assurer la stabilité des structures existantes et à la mise en valeur du site, classé Monument Historique.

Au vu de ces circonstances et pour la sécurité de tous, le Pardon de sainte Anne est maintenu ce dimanche 26 juillet, cependant, la messe sera célébrée en plein air, sous chapiteau placé aux abords de l'édifice.

ÉTAT CIVIL

NAISSANCE

8 mai 2015 - Zaé CABIOCH



MARIAGE

15 mai - Yann MALLÉGOL et Karine DERACHE



DÉCÈS

24 mars

Anne Marie LE SAOUT née CORRE

8 mai

Marcelle LE ROUX née LE VEN

13 juin

Pierre LAOUÉAN

6 juillet

Marie-Claire LE SAOUT née CABIOCH

INFORMATIONS PRATIQUES

MAIRIE

Du lundi au vendredi

De 9 h 00 à 12 H 00 & de 14 H 00 à 17 H 00

Téléphone : 02.98.61.77.76

Courriel : mairie.iledebatz@orange.fr

Site Internet : www.iledebatz.com

DÉCHETTERIE

Mardi – Mercredi – Jeudi 15 H 30 à 17 H 30

Samedi 13 H 30 à 16 h 30

ORDURES MÉNAGÈRES

Ramassage en haute saison : les lundis et vendredis

Du 29 juin au 30 août 2015

Renseignements au 02 98 69 10 44

DERNIÈRE MINUTE...

RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS

1 M3 MAXI À DÉPOSER LA VEILLE

EN GÂCHE OU

EN SAC

MARDI 21 JUILLET

MARDI 18 AOÛT

